

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER L'ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

Au Conseil communal de Ballaigues,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances a eu l'occasion de se réunir le mercredi 26 septembre en présence de M. le Syndic et Responsable des finances qu'elle remercie pour sa disponibilité et pour les réponses apportées aux diverses questions de la commission.

Situation financière actuelle

La situation financière actuelle de la Commune de Ballaigues peut toujours être qualifiée d'excellente même si l'exercice 2017 marquait le pas en terme d'autofinancement (autofinancement 2017 d'env. CHF 840'000.- contre une moyenne des dix dernières années de CHF 1'000'000.-). Au 31 août 2018, l'endettement se montait à CHF 5'800'000.- et le niveau des liquidités dépassait les CHF 2'500'000.-. Cette situation permet d'envisager sereinement le bon suivi du plan d'investissement dont les gros morceaux, à part la Croix d'Or, sont la Poste et la STEP.

Marche de l'économie

En général, l'année 2018 est excellente dans la plupart des secteurs économiques suite à la perte de force depuis l'été dernier du CHF face à l'EUR qui se situe actuellement vers 1.13. Cela conduit à favoriser les exportations et le tourisme. Le SECO (Secrétariat à l'économie, service dépendant de la Confédération) a même récemment révisé ses prévisions positivement en prévoyant pour 2018 une croissance du PIB à 2.9%, ce qui est un excellent taux pour la Suisse.

Si les indicateurs de marche des affaires sont en général bons dans les industries locales, nous ne sommes jamais à l'abri de mauvaises surprises en provenance des sociétés internationales dues à des événements sans lien direct avec la Suisse. Enfin, le village de Ballaigues compte encore en 2018 de nombreux projets de constructions et de rénovations.

Réformes fiscales

Malgré le refus par le peuple au niveau fédéral de la RIE III, le canton de Vaud a tout de même décidé, dès 2019, de lancer le volet cantonal et communal de la RIE III (diminution du taux d'imposition sur les sociétés et suppression des régimes fiscaux spéciaux), volet qui avait été, par ailleurs, accepté par le peuple vaudois. En conséquence, dès 2019, des pertes fiscales importantes sont à prévoir pour une partie des communes. Pour Ballaigues, les premières estimations prévoient une perte d'environ 10 points d'impôts, soit CHF 640'000.- (en tenant compte de la valeur du point en 2016).

Un accord a été trouvé entre le Conseil d'État et l'UCV un jour après le dépôt du préavis du Conseil communal. Se basant sur la motion Mischler qui prévoyait un versement d'env. 50 mio CHF (soit le montant d'aide qui était prévu dans le projet fédéral) aux communes touchées par des pertes fiscales, un compromis a été adopté. Toutefois, ce montant est limité à une année. Des nouvelles négociations devront avoir lieu si d'aventure le projet PF17, qui remplace la RIE III fédérale, n'est pas adopté. Dans la négociation entre le Conseil d'État et l'UCV, divers autres mécanismes ont été prévus dont nous vous

épargnons les détails (e.a. bascule de 1.5 pts d'impôts au Canton qui reprend à sa charge les frais de l'AVASAD).

Taux d'imposition

La commission est consciente des grandes incertitudes planant sur le budget de la Commune, d'une part à cause des divers mécanismes cantonaux, mais également à cause de la conjoncture, de la concentration des recettes sur quelques contribuables, de l'évolution de l'économie et d'autres effets inattendus.

Dans ce contexte, la commission estime « qu'il est urgent d'attendre » et « d'attendre pour voir », c'est-à-dire que, tant que les effets des réformes fiscales ne sont pas connus, il est inutile de précipiter une décision. Par exemple, nous ne savons pas combien de sociétés sur le sol communal bénéficient d'un statut spécial et devront l'abandonner au profit du nouveau régime fiscal, ce qui pourrait dans l'absolu même conduire à des recettes supplémentaires. L'examen annuel du taux d'imposition nous permet de nous repositionner régulièrement sur cette question et d'avoir une possibilité d'agir rapidement.

Considérations diverses

Sachant que le résultat du compromis décrit plus haut pourrait conduire à réduire de moitié la perte de revenus pour Ballaigues, nous estimons que le taux actuel doit être maintenu jusqu'à nouvel avis. Tant que la marge d'autofinancement dépasse CHF 750'000.-, la commission estime qu'il n'y a pas lieu de précipiter une décision de hausse du taux d'imposition. La commission prend note que la Municipalité, dans son préavis, se montre prête à augmenter le taux d'imposition de 5 à 10 points pour faire face à une perte de revenus. Elle rappelle toutefois qu'une combinaison entre des mesures d'économie et la nécessaire augmentation du prix de l'eau et de la taxe d'épuration pour équilibrer ces comptes pourraient précéder une augmentation du taux d'imposition, qui doit être une mesure de dernier recours.

Périodicité de l'examen du taux d'imposition

Compte tenu de la difficulté à anticiper les mouvements de péréquation, l'impact de la réforme fiscale des entreprises, une certaine volatilité des rentrées fiscales sur les personnes morales, la commission se rallie à la pratique de l'examen annuel du taux d'imposition et des taxes.

Conclusion

En conclusion du présent rapport, la Commission demande au Conseil communal :

- D'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un maintien du taux d'imposition de 66 pour l'année 2019,
- De maintenir l'examen annuel du taux d'imposition.

La commission des finances est composée de Mesdames et Messieurs :

- Nathanaël Bourgeois, Président-rapporteur
- Patricia Bourgeois
- David Leresche
- Liliane Leresche
- Dario Salvi

Ballaigues, le 29 septembre 2018